

**REGLEMENT DU JEU WEB GEANTCASINO ,
« 1000€ pour équiper votre maison »
DU 04 au 16 JUIN 2019**

ARTICLE 1 : DATE ET DEROULEMENT DU JEU

La société DISTRIBUTION CASINO France, société par actions simplifiées, au capital de 106 801 329 euros dont le siège social est au 1, cours Antoine Guichard – CS50306– 42 008 SAINT ETIENNE et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Etienne sous le numéro B 428 268 023 organise, du 04 au 16 juin 2019 23h59, heures françaises de connexion faisant foi, un grand jeu sur les sites internet www.geantcasino.fr.

ARTICLE 2 : ANNONCE DU JEU

Jeu ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France métropolitaine, Corse comprise, à l'exception du personnel de la société organisatrice.

ARTICLE 3 : DOTATIONS MISES EN JEU

Sont mis en jeu au niveau national pendant toute la durée de l'opération :

-10 cartes cadeaux d'une valeur de 100€ valable dans les magasins Géant Casino et Supermarché Casino valable 1 an

ARTICLE 4 : PARTICIPATION

4.1 Pour participer et tenter de gagner les dotations en jeu

Du mardi 04 au dimanche 16 juin 2019 23h59 (heures françaises de connexion faisant foi) :

- Rendez-vous sur le site GeantCasino.fr , connectez-vous sur la page du jeu
- L'internaute doit remplir le formulaire de participation au jeu en inscrivant son nom, prénom, adresse email, numéro de téléphone, adresse postale, ville et code postale. (Les données indispensables à la prise en compte de la participation, seront identifiées par un *)
- L'internaute doit valider le formulaire pour participer au tirage au sort

Les lots ne sont ni échangeables, ni remboursables en tout ou partie, ni cessibles à titre onéreux, leur valeur n'est pas convertible en numéraire.

Les participants et les gagnants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur domicile. Toute indication d'identité ou d'adresses erronées entraîne l'élimination de la participation. Tout participant et associés ayant utilisé son ordinateur pour s'inscrire sous des identités multiples (notamment par l'utilisation d'un script ou de la force brute) sera disqualifié et toute récompense annulée.

Toute information personnelle obligatoire pour recevoir le lot, communiquée par le gagnant lors de la prise de contact et dont il apparaîtrait qu'elle serait manifestement incohérente et/ou fantaisiste, ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation du dit gagnant.

Toute fraude ou tentative de fraude entraînera l'élimination immédiate du participant ainsi que la perte de son gain. La Société organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications d'identité et/ou de domiciliation qu'elle jugera utiles. S'il apparaît qu'un doute existe sur l'identité du participant/gagnant ou sur son droit de participer au Jeu, la Société Organisatrice se réserve la possibilité de demander toutes pièces justificatives permettant d'éluider ce doute. A défaut de pouvoir produire de tels justificatifs, le gagnant sera éliminé et un nouveau gagnant sera tiré au sort parmi les autres participants.

ARTICLE 5 : DESIGNATION DES GAGNANTS

10 gagnants seront désignés par tirage au sort pour remporter l'un des 10 lots mis en jeu. Tout formulaire d'inscription incomplet ou comportant des informations erronées ne pourra être pris en compte dans le cadre du jeu.

Un seul gagnant par foyer (même nom, même adresse), ayant renseigné une adresse email valide.

Les gagnants recevront leur lot par voie postale sous un délai maximum d'un mois à compter de la fin du jeu. Toute dotation non réclamée d'ici le 16/07/2019 inclus sera définitivement perdue et redeviendra la propriété de la société organisatrice.

Chaque participant est tenu de veiller à la bonne gestion de son compte d'adresse email pour pouvoir être contacté.

Un seul gagnant par foyer (même nom, même adresse) lors des instants gagnants permettant de remporter l'un des lots.

ARTICLE 6 : MODIFICATION DES CONDITIONS DE DEROULEMENT DU JEU :

La société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le jeu, si des événements indépendants de sa volonté, le rendent nécessaire. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Les informations relatives à la suppression ou la modification du jeu seront annoncées sur le site internet SuperCasino.fr.

ARTICLE 7 : INFORMATION DES GAGNANTS

Les gagnants des dotations autorisent la société organisatrice à utiliser leurs noms et leur image dans toute communication promotionnelle ou publicitaire liée à l'opération.

Les gagnants peuvent s'opposer à cette utilisation en écrivant à la société organisatrice.

Cette utilisation ne donnera lieu à aucune contrepartie autre que la dotation.

ARTICLE 8 : REGLEMENT DU JEU :

Le fait de participer à cette opération implique l'acceptation sans réserve du règlement complet dont le participant déclare avoir pris connaissance.

Le règlement sera disponible sur le site www.geantcasino.fr et pourra être adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fera la demande avant le 16 juin 2019, dans la limite d'une demande par foyer, à l'adresse suivante: Casino DCF – Grand Jeu BRICO DECO 2019 - Direction digitale - 1 cours Antoine Guichard – 42008 SAINT ETIENNE. Une seule demande de règlement par foyer (même nom, même adresse) sera prise en compte.

ARTICLE 9 :

Tout différent relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution du présent règlement sera interprété au regard du droit français.

ARTICLE 10 : INFORMATIQUE ET LIBERTE

Les données personnelles recueillies sont indispensables à la prise en compte de la participation au jeu et sont destinées à la société organisatrice et à ses prestataires dans le cadre de la gestion du jeu.

Sous réserve d'acceptation express et préalable des participants, la société Organisatrice pourra utiliser les données personnelles à des fins de communications commerciales.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et, depuis le 25 mai 2018, au Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (RGPD) du 27 avril 2016, le participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, de notification, d'opposition, de portabilité des informations le concernant qu'il peut exercer sur simple demande, accompagné de la photocopie d'une titre d'identité, à l'adresse suivante : Distribution Casino France, Direction Digitale, Jeu web «Brico Déco » Géant Casino, 1 Cours Antoine Guichard – CS 50306 – 42008 SAINT ETIENNE cedex 1.

Une réponse sera alors adressée dans un délai de 1 mois suivant la réception de votre demande.

Les personnes qui exerceront le droit de radiation des données les concernant avant la fin du jeu seront réputées renoncer à leur participation au jeu.